

# **APPEL À PROJETS DRIETS-IDF UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS**

## **PROGRAMME 104 – ACTION 12 « INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS »**

**27 AVRIL 2023**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## DÉROULEMENT

10 heures	<b>Accueil des participants</b> Présentation de l'appel à projets
10 h 20	Questions et réponses
11 heures	Fin du webinaire
	Diffusion du support de présentation Publication d'une foire aux questions

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## DÉROULEMENT

10 heures	Accueil des participants <b>Présentation de l'appel à projets</b>
10 h 20	Questions et réponses
11 heures	Fin du webinaire
	Diffusion du support de présentation Publication d'une foire aux questions

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets

1. **Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques**
2. Territoire d'intervention
3. Axes thématiques
4. Calendrier et budget de l'action
5. Critères de recevabilité et de sélection

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Public-cible

L'action 12 peut financer les **actions qui bénéficient au minimum à 12 étrangers primo-arrivants**, y compris dans le cas d'actions mixtes ouvertes, **sauf publics à vulnérabilités spécifiques**.

L'étranger primo-arrivant répond à **quatre critères cumulatifs** : ressortissant d'un **pays tiers** à l'Union européenne, établi régulièrement en France **depuis moins de 5 ans** (*immigration familiale ou professionnelle, bénéfice de la protection internationale, bénéfice de la protection temporaire*), **signataire du CIR et** ayant un **lien suffisant** avec le territoire de Paris (*au sens de la domiciliation*).

**Parmi le public éligible**, le présent appel à projets encourage les actions spécifiquement dédiées aux **jeunes**, aux **femmes**, aux personnes **hébergées en structure d'hébergement** (*dont les accueils de jour*) **ou** aux personnes à **vulnérabilités spécifiques** (*cinq groupes particulièrement vulnérables du « plan vulnérabilités » de mai 2021*).

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
- 2. Territoire d'intervention**
3. Axes thématiques
4. Calendrier et budget de l'action
5. Critères de recevabilité et de sélection

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Territoire d'intervention

Le présent appel à projets facilite le **repérage de l'échelon d'intervention** : territoire de Paris ou infra-départemental. En cas de périmètre mixte, l'échelon le moins limitatif est à privilégier.

Le périmètre d'intervention est **au choix** : le territoire de **Paris**, un ou **plusieurs arrondissements**, un ou **plusieurs quartiers prioritaires** de la politique de la ville (QPV), **un ou tous les territoires zéro chômeurs de longue durée** (TZCLD). Les actions conduites dans le périmètre de la politique de la ville doivent couvrir au moins un QPV pour couvrir les quartiers dits de veille active (QVA).

L'action conduite dans le périmètre retenu **répond aux attentes et aux besoins** identifiés sur les territoires, est un levier des actions, programmes et projets mis en œuvre par les acteurs et les partenaires, bien articulée avec les politiques publiques mises en œuvre (*contrats, pactes, plans, projet, stratégies...*)

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
2. Territoire d'intervention
- 3. Axes thématiques**
4. Calendrier et budget de l'action
5. Critères de recevabilité et de sélection



# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- L'articulation avec AGIR de l'offre d'accompagnement global des BPI
- L'intégration par la langue et par l'emploi des étrangers primo-arrivants
- L'accueil par la mobilisation de la société civile et l'implication des étrangers primo-arrivants

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / L'articulation avec AGIR

Le programme **d'accompagnement global et individualisé des réfugiés** endosse le rôle de **guichet unique** départemental et **d'opérateur unique** chargé de l'accompagnement global des BPI.

Le **public éligible** répond à quatre **critères cumulatifs** : date d'obtention du statut postérieure ou égale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n-1 ; BPI **ou** rejoignant de BPI éligible **ou** mineur de BPI éligible d'au moins 16 ans signataire du CIR ; signataire du **CIR** ; domiciliation **et** résidence habituelle à Paris. La fenêtre d'éligibilité est **glissante**. L'adhésion au programme est **volontaire**.

Ce programme individualisé, d'une durée de **24 mois**, comprend **trois accompagnements** : social (*sécurisation des droits*), vers et dans le logement (*du diagnostic au maintien*) **et** vers la formation professionnelle et l'emploi durable (*du pré-diagnostic jusqu'à l'orientation vers le service public de l'emploi (SPE) en fonction du niveau de langue prérequis – A2 ou B1*).

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / L'articulation avec AGIR

Actions **complémentaires** à AGIR et **en subsidiarité** :

- **Accompagnement renforcé et spécialisé** vers la formation, l'emploi et la création d'activité : actions de formation professionnelle, reconnaissance des qualifications et des compétences, mentorat, techniques de recherche d'emploi, actions d'accompagnement au recrutement et d'intermédiation avec les employeurs, immersion en entreprise, actions de sensibilisation en direction des entreprises, *job dating* et forum entreprises, IAE, incubateur...
- **Appropriation des valeurs de la République et citoyenneté** : pratiques sportives et culturelles favorisant la levée des freins à l'intégration, liens culturels et avec la société civile, parrainage et mentorat, mobilité, aide à la parentalité et garde d'enfants, accès aux soins et à la santé mentale, formation d'acteurs...
- **Apprentissage linguistique** complémentaire aux formations dispensées dans le cadre du CIR, dont la formation linguistique à visée professionnelle

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- L'articulation avec AGIR
- **L'intégration par la langue et par l'emploi**
- L'accueil par la mobilisation de la société civile

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / La langue et l'emploi

L'intégration par la langue et l'emploi doit avoir pour principal objectif de faciliter et accélérer **l'accès autonome au droit commun**, notamment à la formation qualifiante et à l'emploi durable.

**L'apprentissage linguistique** est bien complémentaire du CIR (*à l'issue de la formation linguistique obligatoire prescrite par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)*), et articulé avec les dispositifs structurants du territoire de Paris (*dont les ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) ou les permanences du Réseau EIF-FEL...*).

**L'accompagnement vers la formation professionnelle et vers l'emploi durable** est adapté aux caractéristiques sociodémographiques du bénéficiaire (*niveau de langue, niveau de scolarisation, niveau de maîtrise des fondamentaux professionnels, proximité de l'emploi*), et bien articulé avec les acteurs de l'emploi (*SPE, accompagnement et insertion, création d'entreprise, formation*).

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- L'articulation avec AGIR
- L'intégration par la langue et par l'emploi
- **L'accueil par la mobilisation de la société civile**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / La mobilisation de la société civile

L'accueil par la **mobilisation de la société civile** et l'**implication des bénéficiaires** doit favoriser le lien social, l'appropriation des valeurs et principes de la République et la citoyenneté.

La **mobilisation de la société civile** contribue : à l'inscription de *l'intégration* dans l'offre locale de services aux étrangers primo-arrivants (SPE, service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM), Ville de Paris...), bien articulée avec les politiques publiques existantes ; au lien entre français et étrangers, à travers la rencontre et le partage.

La **participation des primo-arrivants** dans les actions, projets ou programmes qui les concernent contribue à leur inclusion sociale (*participation à des instances de décision ou de coordination, parcours « citoyens », formation à la prise de parole, échanges et rencontres avec des experts*), et est bien articulée avec la vie citoyenne ou la vie associative (*institutions, coordinations...*).

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
2. Territoire d'intervention
3. Axes thématiques
- 4. Calendrier et budget de l'action**
5. Critères de recevabilité et de sélection



# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Calendrier et budget de l'action

L'action 12 peut financer des actions (*projets initié, défini et mis en œuvre par un porteur afin de poursuivre un objectif d'intérêt général*) dans un **champ d'application temporel et budgétaire**.

Le **champ d'application temporel** répond à **trois critères cumulatifs** : l'action n'est **pas clôturée** à la date du dépôt ; l'action **début** l'année de la demande de subvention (*entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023*) ; la demande porte sur une **période de douze mois au plus**. La période est **glissante**. En cas de **renouvellement**, il ne peut y avoir de chevauchement (*double financement*).

Le **champ d'application budgétaire** répond aux **critères de subvention publique** : règles relatives à la présentation du budget (*plan adapté à la nature et au niveau des moyens et ressources*), au niveau de demande (*80% du coût total*), à l'éligibilité des dépenses (*d'intervention exclusivement*) et des ressources (*absence d'un double financement et présence de cofinancement*).

➤ **[Lien vers le guide d'usage de la subvention 2022-2023](#)**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets

1. Public-cible : nombre, public éligible et catégories spécifiques
2. Territoire d'intervention
3. Axes thématiques
4. Calendrier et budget de l'action
5. **Critères de recevabilité et de sélection**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## Présentation de l'appel à projets / Critères de recevabilité et de sélection

Les projets instruits par la DRIETS-IDF/UD75 et évalués par les services et organismes de l'État, sont présentés en commission de sélection présidée par un membre du corps préfectoral.

Les projets répondent aux **critères de recevabilité cumulatifs** : complétude, champ d'application matériel (*organismes pouvant candidater, actions et publics concernés*), territorial (*Paris ou infra-départemental*), temporel (*durée de douze mois au plus, action courant encore à date de dépôt ou débutant en 2023*), budgétaire (*nature, montant et taux de la subvention*).

Les projets répondent aux **critères de sélection cumulatifs** : répondre à un objectif général par l'inscription dans un axe thématique ; montrer un caractère financier réaliste et réalisable, sous conditions de soutien financier ; mobiliser des moyens matériels et humains adaptés à la bonne réalisation de l'action ; expliciter la méthodologie et les étapes-clés du projet.

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## DÉROULEMENT

10 heures	Accueil des participants Présentation de l'appel à projets
<b>10 h 20</b>	<b>Questions et réponses</b>
11 heures	Fin du webinaire
	Diffusion du support de présentation Publication d'une foire aux questions

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2023

## DÉROULEMENT

10 heures	Accueil des participants Présentation de l'appel à projets
10 h 20	Questions et réponses
<b>11 heures</b>	<b>Fin du webinaire</b>
	Diffusion du support de présentation Publication d'une foire aux questions

Samirra ABDOUNI – [samirra.abdouni@drieets.gouv.fr](mailto:samirra.abdouni@drieets.gouv.fr) – 06 60 91 85 79

Éric REMÉRAND – [eric.remerand@drieets.gouv.fr](mailto:eric.remerand@drieets.gouv.fr) – 06 66 41 19 51



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**